



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N° 2024-054**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à 20 h le 9 septembre 2024, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-054

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 6.1.7 du Règlement de zonage n° 574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale) dont la façade principale possède un angle de 25 degrés par rapport à la ligne avant du terrain alors que la réglementation en vigueur exige que les habitations soient construites de façon à avoir la façade principale orientée parallèlement à la rue.

RAISON ALLÉGUÉE

Le demandeur souhaite maximiser la vue en direction du plan d'eau présent sur l'immeuble.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 6 633 770, du cadastre du Québec, situé sur l'avenue Gauguin, à l'intérieur des limites de la zone Re1-14.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-troisième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.

Marine Revol
Directrice générale adjointe/Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le vingt-troisième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.

Marine Revol
Directrice générale adjointe/Greffière-trésorière adjointe